

Cotisations – redevances – prestations de services

TARIFS SPAC 2020 en € HT	
Cotisation commune : part fixe	19€
Cotisation commune : part variable	0,50€
Etat des lieux de branchement assainissement collectif (vente d'un bien)	77,28€
Dossier de raccordement au réseau d'assainissement collectif – (travaux neufs)	27,28€ en conception 50€ en exécution
Dossier de Mise en conformité du branchement d'assainissement suite à la vente d'un bien	40,91€
Facturation de l'assainissement (convention de facturation avec la commune)	2,80€
TARIFS SPANC 2020 en € HT	
Redevance pour contrôle de vérification périodique de bon fonctionnement ANC selon tableau de l'annexe 5 du règlement spanc	90,91€
Redevance de contrôle en vue de la vente d'un bien immobilier disposant d'un ANC	90,91€
Redevance travaux neufs (suite à dépôt de permis de construire et ou réhabilitation de la filière dans le cadre réglementaire sans dossier d'urbanisme)	45,46€ en conception 90,91€ en exécution
Redevance de contre visite pour vérification de l'exécution des travaux prescrits par le spanc (ex application loi Grenelle 2 : 1 an après l'achat d'un bien immobilier)	90,91€
Redevance de déplacement sans intervention (déplacement du spanc sans possibilité de réaliser le contrôle ou l'intervention prévue pour cause d'absence au rendez-vous, ou refus d'accès)	50€
Redevance pour conseil et contrôle annuel de la conformité des assainissements de plus de 20EH et de moins de 200EH (arrêté du 21 juillet 2015) sauf année des contrôles de bon fonctionnement.	50€ avec déplacement 22,73€ sans déplacement
Redevance pour vérification de la déconnection des installations ANC en cas de création de réseau d'assainissement collectif ou de mise en conformité d'un bien immobilier	50€
Etude de faisabilité ANC sur la réserve foncière dans le cadre de l'élaboration d'un PLU	50€ par tranche de 800m ² de la surface totale prévue par la commune pour passer en terrain constructible (800 m ² étant la taille considérée minimale pour une parcelle pouvant bénéficier d'une installation ANC réglementaire avec infiltration à la parcelle des eaux traitées associée à une habitation de 5 pièces principales) Exemple : la surface prévue à passer constructible par la commune dans le cadre de son PLU est de 8000m ² le montant du devis sera de 8000/800x50 soit 500€ HT